CHARTE DU BON CONDUCTEUR CITIZ

Le partage de nos véhicules repose sur la confiance, la responsabilité et le respect mutuel. Cette charte définit les règles essentielles pour garantir la sécurité de toutes et tous.

En démarrant une location Citiz, je m'engage donc à être en règle :

- *Je certifie détenir un permis de conduire valide et correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.*

  En cas de suspension ou annulation de mon permis, je m'engage à le signaler immédiatement à Citiz et à cesser d'utiliser le service sans délais.
- *Je reconnais être le titulaire de ma réservation et j'assumerai donc l'entière responsabilité (pénale et financière) des sinistres, infractions, amendes et retraits de points survenant durant mon trajet.*

Afin de préserver ma sécurité et celle des autres, je m'engage à :

- *Respecter l'ensemble des règles du Code de la route*
- *Régler le siège et les rétroviseurs, avant de démarrer le véhicule*
- *Porter la ceinture de sécurité et veiller à ce que les passager.ère.s fassent de même*
- *Ne jamais conduire sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants ni de médicaments altérant ma vigilance*
- *Ne pas prendre le volant dans un trop grand état de fatigue*
- *Ne pas utiliser mon téléphone portable ou tout autre écran en conduisant (hors dispositifs légaux mains libres)*
- *Rester vigilant.e en toutes circonstances*
- *Respecter les distances de sécurité*
- *M'écarter de 1,50 mètres pour dépasser les cyclistes, piétons, mobylettes, scooters et motos*
- *Je lève le pied aux abords des écoles, intersections et giratoires et je respecte les règles de priorités*
- *Installer les enfants dans des dispositifs homologués et adaptés*
- *Faire une pause au minimum toutes les deux heures lors des longs trajets*
- *Effectuer un état des lieux et une vérification visuelle des éléments de sécurité du véhicule (usure des pneumatiques, voyants moteurs, etc…) et signaler toute anomalie avant de démarrer*
- *Ne pas fumer à l'intérieur du véhicule*
- *Bien contrôler mon environnement avant d'ouvrir une portière*

Une conduite apaisée et responsable réduit les risques sur la santé dus aux émissions de CO2 et de particules fines ; tout en diminuant les risques d'accidents et leur gravité. Je m'engage donc à :

- *Adopter une conduite souple et à faire preuve d'anticipation*
- *Ne jamais dépasser les vitesses maximales autorisées, voire à adopter une allure 10 à 15% plus tranquille (110km/h sur autoroute par exemple)*
- *Éviter les accélérations et freinages brusques*
- *Couper le moteur lors des arrêts prolongés*
- *Optimiser mes déplacements et éviter des trajets non essentiels*
- *Rationnaliser mes usages en adaptant la taille du véhicule à mes besoins*

Afin d'éviter tout comportement inadapté pouvant endommager le véhicule je m'engage à :

- *Ne pas me stationner sur des emplacements gênants ni déborder sur la voie ou le trottoir, ni serrer de trop près un autre véhicule*
- *Rabattre les rétroviseurs*
- *Ne pas pousser les rapports des boîtes vitesse*
- *Franchir les obstacles très lentement (dos d'âne)*

En cas d'incident, je m'engage à :

- *Sécuriser les lieux et protéger les personnes en priorité*
- *Respecter les procédures d'urgence et de déclarations prévues par Citiz (agence ou centrale d'appel) et prévenir Citiz*
- *Établir un constat à l'amiable, même sans tiers identifié*
- *Ne jamais quitter les lieux sans autorisation en cas d'accident*

Le non-respect de ces engagements pourra être pris en compte par Citiz dans l'appréciation du respect des conditions d'utilisation du service. Les sanctions éventuelles y compris la suspension ou résiliation du compte et les conséquences assurantielles, demeurent régies par les Conditions Générales de Location en vigueur.